

Crescendo.

autocall



- Cet instrument financier émis par Natixis Structured Products Ltd., émetteur garanti par NATIXIS (Standard & Poor's : A / Moody's : Aa3), dont l'investisseur supportera le risque de crédit, est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- Durée d'investissement conseillée : 8 ans
- Cadre d'investissement : assurance vie et/ou contrat de capitalisation

➤ Derivatives Capital

Le prospectus de base relatif au programme d'émission des Titres, tel qu'amendé par suppléments successifs, a été approuvé le 29 juin 2011 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »), autorité compétente au Grand Duché de Luxembourg. La présente documentation promotionnelle est établie par Derivatives Capital (et revue par NATIXIS pour ce qui concerne la conformité des caractéristiques financières de **Crescendo Autocall** avec la documentation juridique).

Crescendo Autocall est émis par Natixis Structured Products Ltd. et arrangé par Derivatives Capital.

Crescendo Autocall

Avec **Crescendo Autocall**, l'investisseur s'expose au marché actions de la zone euro. Le remboursement du produit est conditionné à l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® composé des 50 premières capitalisations de la zone euro et calculé hors dividendes.



Période de commercialisation : du 1^{er} mars 2012 au 17 avril 2012

Caractéristiques de **Crescendo Autocall** :

- Un mécanisme de remboursement automatique anticipé permet à l'investisseur de récupérer l'intégralité de son capital initial majoré d'une prime de 10 %, dès lors qu'à une Date d'observation annuelle le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- L'investisseur recevra en cas de non remboursement automatique anticipé à date fixe un coupon de 6 % si le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial.
- A l'échéance des 8 ans, le 17 avril 2020, l'investisseur reçoit :
 - » 110 % de son capital initial si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial, ou
 - » 106 % de son capital initial si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à son Niveau Initial sans pour autant avoir baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, ou
 - » 100 % de la baisse de l'indice Euro STOXX 50® si son niveau de clôture est inférieur de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial. Dans ce cas l'investisseur subit une perte en capital égale à 100 % de la baisse du niveau de l'indice Euro STOXX 50®.

Pour bénéficier d'une protection du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de 40 % du niveau de l'indice Euro STOXX 50®, l'investisseur accepte de limiter ses gains à 10 % en cas de hausse de l'indice Euro STOXX 50®.

Avantages

- **Crescendo Autocall** bénéficie d'une protection du capital à l'échéance tant que l'indice Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial.
- **Crescendo Autocall** offre à chaque Date d'observation annuelle un coupon fixe de 6 % annuel si le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial (et dès lors que le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas fonctionné).
- **Crescendo Autocall** offre à chaque Date d'observation annuelle jusqu'au 17 avril 2019 la possibilité d'être remboursé par anticipation en bénéficiant d'une prime de 10 % si le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial.

Mécanisme annuel de remboursement automatique anticipé

A chaque Date d'observation annuelle, dès lors que la performance de l'indice Euro STOXX 50® par rapport à son Niveau Initial est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :

Capital initial x 110 %*

Mécanisme du coupon conditionnel annuel

A chaque Date d'observation annuelle, si le niveau de clôture de de l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

un coupon fixe de 6 %
*soit un taux de rendement annuel de 6 %**

Dans le cas contraire, aucun coupon ne sera dû.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Un montant de remboursement final indexé sur la performance de l'indice Euro STOXX50® bénéficiant d'une barrière de protection jusqu'à 40 % de baisse du niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50®.

A l'échéance de l'année 8, le 17 avril 2020, on observe la performance de l'indice Euro STOXX 50® par rapport à son Niveau Initial :

- Si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

Capital initial x 110 %
*L'investisseur bénéficie dans ce scénario de la garantie de son capital plus une prime de 10 % à l'échéance**

- Si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à son Niveau Initial sans pour autant avoir baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

Capital Initial x 106 %
*L'investisseur bénéficie dans ce scénario de la garantie de son capital à l'échéance plus une prime de 6 %**

- Si le niveau de clôture de l'indice Euro STOXX 50® a baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

Capital initial x valeur finale de l'indice Euro STOXX 50®
L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital à l'échéance pouvant être égale à 100 % de son investissement.

* calculs hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

Inconvénients

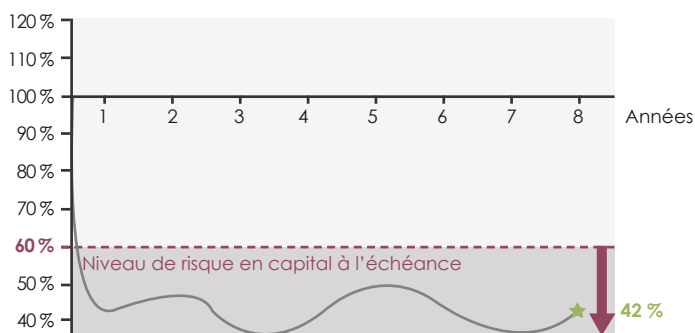
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 10 % par Titre.
- A l'échéance, l'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital au-delà d'une baisse de 40 % du Niveau Initial de l'indice Euro STOXX 50®.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50®.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'émetteur et du garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- La valeur du produit en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations, en particulier si, avant la Date d'observation finale, l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à 60 % de son Niveau Initial.
- En cas de vente du Titre avant l'échéance (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès de l'unité de compte), l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les montants et taux de rendement annualisés sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Ils sont soumis au risque de défaut ou faillite de l'émetteur et de son garant. L'organisme d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du Titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès de l'unité de compte), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

— Performance de l'indice Euro STOXX 50® - - - Seuil de protection du capital à maturité ★ Remboursement à terme du **Crescendo Autocall**

Scénario défavorable : baisse supérieure à 40 % de l'indice Euro STOXX 50®

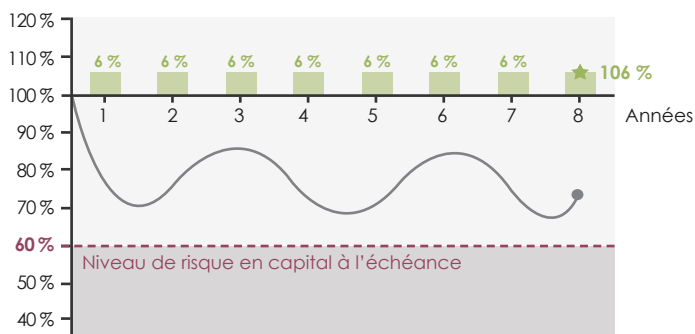
- A l'échéance, l'indice Euro STOXX 50® enregistre une baisse supérieure à 40 % par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'indice Euro STOXX 50® (42 %), soit 42 % du montant souscrit hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.
- L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital de 58 %.
- **Ce scénario correspond à un Taux de Rendement Annuel de -10,27 %.**



Dans le cas le plus défavorable où l'indice Euro STOXX 50® clôturerait en baisse par rapport à la Date d'observation initiale à toutes les dates de constatation annuelle, de l'année 1 à l'année 8, et aurait une valeur nulle à l'échéance, le 17 avril 2020, la perte en capital serait totale. En cas de défaut de l'émetteur et de son garant, la perte en capital pourrait également être totale.

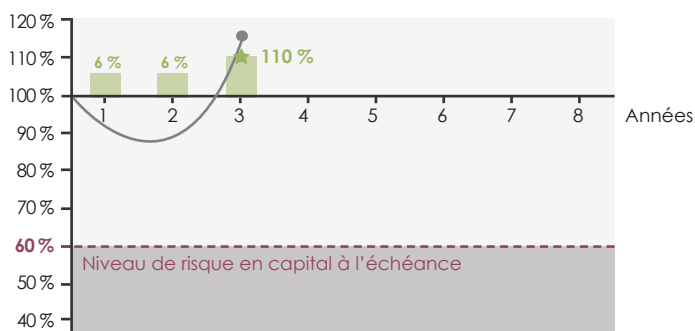
Scénario médian : marchés stables

- Chaque année, le cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit un coupon fixe de 6 %.
- A l'échéance, l'indice Euro STOXX 50® n'enregistre pas de baisse supérieure à 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.
- L'investisseur reçoit en plus le coupon annuel de 6 %.
- **Ce scénario correspond à un Taux de Rendement Annuel de 6 %.**



Scénario favorable : hausse de l'indice Euro STOXX 50® dès la 3^{ème} année

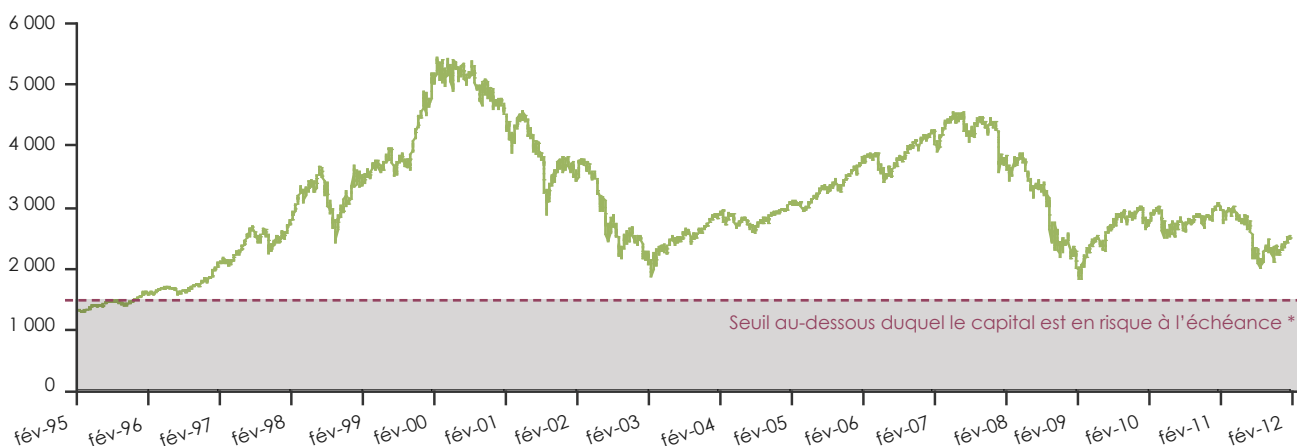
- A la première et à la deuxième date d'observation annuelle, le 17 avril 2013 et le 17 avril 2014, l'indice Euro STOXX 50® est inférieur à son Niveau Initial mais n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit un coupon de 6 %.
- En année 3, le 17 avril 2014, l'indice Euro Stoxx 50® est supérieur ou égal à son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit son capital initial plus une prime de 10 %, soit un total de 110 %.
- **Ce scénario correspond à un Taux de Rendement Annuel de 7,24 %.**



L'indice Euro STOXX 50® : indice de référence de la zone euro

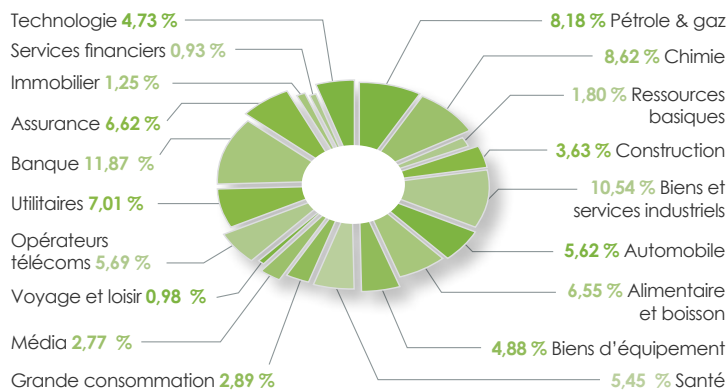
L'indice Euro STOXX 50® est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'indice Euro STOXX 50® ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.

Evolution de l'indice Euro STOXX 50® depuis le 1^{er} mars 1995



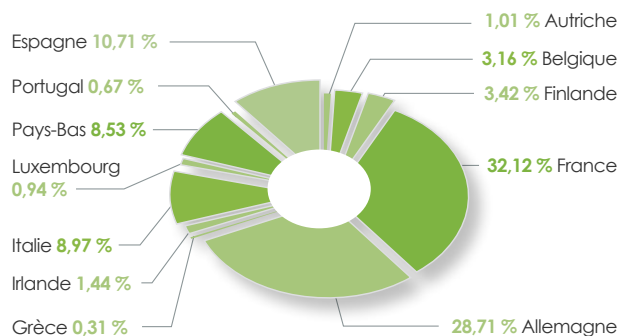
* Si l'indice Euro STOXX 50® n'évolue pas entre le 15 février 2012 et la Date d'observation initiale, le 24 avril 2012
 Source : Bloomberg du 1^{er} mars 1995 au 15 février 2012

Répartition sectorielle



Source : STOXX du 15 février 2012

Répartition géographique



Simulations historiques

Les simulations sur les données historiques de marché permettent de calculer les rendements qu'aurait eus le produit s'il avait été lancé dans le passé. Elles permettent d'appréhender le comportement du produit lors des différentes phases de marché de ces dernières années.

LES CHIFFRES RELATIFS AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

4 423 tests ont été réalisés sur des placements similaires à *Crescendo Autocall* (même maturité, même indice, même formule de remboursement). Les historiques de cours ont été relevés chaque jour en clôture entre le 1^{er} mars 1995 et le 13 février 2012.

- Dans plus de 96 % des cas, l'investisseur aurait récupéré l'intégralité de son capital initial.
- Dans plus de 68 % des cas, le produit aurait été remboursé par anticipation.
- Dans moins de 4 % des cas, l'investisseur aurait subi une perte en capital.

Source : NATIXIS, Bloomberg

TITRES :

Titre de créance de droit anglais à capital non garanti

EMETTEUR :

Natixis Structured Products Ltd.

GARANT :

NATIXIS (S&P : A ; Moody's : Aa3)

DEVISE :

Euro (€)

CODE ISIN :

XS0748897609

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :

Du 1^{er} mars 2012 au 17 avril 2012

PRIX D'ÉMISSION :

100 % de la Valeur Nominale

VALEUR NOMINALE :

1 000 €

SOUS-JACENT :

Indice Euro STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index)

PRIX DE SOUSCRIPTION :

Le prix de souscription progressera au taux annuel de 1 % pour atteindre 100 % de la Valeur Nominale le 17 avril 2012.

DATE D'ÉMISSION ET DE RÈGLEMENT :

24 avril 2012

DATES D'OBSERVATIONS :

17 avril 2013, 17 avril 2014, 17 avril 2015, 18 avril 2016, 17 avril 2017, 17 avril 2018 et 17 avril 2019.

DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPE :

24 avril 2013, 24 avril 2014, 24 avril 2015, 26 avril 2016, 24 avril 2017, 24 avril 2018 et 24 avril 2019.

DATE D'OBSERVATION FINALE :

17 avril 2020

DATE DE REMBOURSEMENT FINAL :

24 avril 2020

DATES DE PAIEMENT DU COUPON :

24 avril 2013, 24 avril 2014, 24 avril 2015, 26 avril 2016, 24 avril 2017 et 24 avril 2018

NIVEAU INITIAL :

Cours de clôture de l'indice Euro STOXX 50® le 17 avril 2012.

PÉRIODICITÉ DE VALORISATION :

Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant.

MARCHÉ SECONDAIRE :

Dans des conditions normales de marché NATIXIS assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1 % sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.

COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT :

Néant

COMMISSION DE DISTRIBUTION :

NATIXIS paiera au distributeur une rémunération moyenne annuelle maximum égale à 0,70 % du montant effectivement placé.

AGENT DE CALCUL :

NATIXIS

DOCUMENTATION JURIDIQUE DES TITRES :

Prospectus de Base en date du 29 juin 2011 et Conditions Définitives (Final Terms) en date du 28 février 2012.

DROIT APPLICABLE :

Droit anglais

RÈGLEMENT / LIVRAISON :

Euroclear / Clearstream

COMMUNICATION AUX INVESTISSEURS :

www.equitysolutions.natixis.com

Facteurs de risque

- **Risque découlant de la nature du support** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque Titre à la Date de Remboursement Final peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'indice Euro STOXX 50®.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50® sous-jacent et donc à l'évolution des marchés actions de la zone euro.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur. La notation de NATIXIS est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Emetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.

Le présent document a un caractère promotionnel.

Le produit est un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances français (ci-après le « Contrat »). Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur le produit en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs au dit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements en cas de décès ou rachat avant terme. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription du Titre ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base et les conditions définitives (*Final Terms*) de l'émission (le « Prospectus »). Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France exclusivement. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au Contrat. Les conditions de souscription à ce Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales dudit Contrat valant note d'information. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ETES AUTORISES A SOUSCRIRE A CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et la Prospectus, ce dernier prévaut.

Informations importantes - Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé. NATIXIS est également soumis à l'autorité limitée du Financial Services Authority au Royaume Uni. Les détails concernant la supervision de nos activités par le Financial Services Authority sont disponibles sur demande.

Avertissement de STOXX Ltd. - L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Titres basés sur l'indice Euro STOXX 50® et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice Euro STOXX 50®. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



© Shutterstock.com (Pakhny) - Tous droits réservés -

Crescendo.

autocall

Commercialisation jusqu'au 17 avril 2012

Coupon conditionnel de 6 % annuel pouvant être porté à 10 % à l'échéance

Cadre d'investissement : assurance vie et/ou contrat de capitalisation

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾

Derivatives Capital

87 boulevard Haussmann,
75008 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
contact@derivativescapital.com

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel sous le numéro 19673J.
www.derivativescapital.com

⁽¹⁾ Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit Crescendo Autocall peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 17 avril 2012.